

## **ANNEXE au règlement intérieur du N.B.A.A.**

### **SECTION « BALLET SUR GLACE »**

#### **EQUIPE JUNIOR : « KALLYSTA »**

#### **SAISON 2019-2020**

Tout sport se pratique selon des règles qui s'imposent à tous ses adeptes.

Le ballet sur glace est un sport d'équipe. Une équipe est :

- Un groupe de personnes associées en vue de disputer des compétitions et championnats ;
- Un groupe de patineurs travaillant ensemble ;
- Un groupe doté d'un esprit de solidarité qui forme une unité des membres d'une même équipe.

#### **Petit mot de l'entraîneur : Cécile VERAN**

Le ballet est avant tout du patinage artistique. Tout en suivant leur scolarité, **il est indispensable que les athlètes patinent au maximum sur les cours des « Teams Avancés »**. C'est pour cela que la cotisation inclut tous les cours artistique et ballet, sans oublier les stages.

**Notre progression se fait sur le travail technique** : pas, pirouettes et sauts tout au long de la saison. Les cours spécifiques du ballet ont pour but de monter nos programmes longs et courts et de travailler les déplacements et les ensembles. Les cours au sol sont indispensables pour la maîtrise des gestes, l'expression et la chorégraphie des programmes.

Le cours du samedi en salle de danse avec Béatrice au 4<sup>ème</sup> étage de 14h15 à 15h15 est obligatoire et indispensable à la progression du groupe.

**Seule l'assiduité, la progression de l'ensemble du groupe, la rigueur, le travail et les bonnes idées nous permettront de réaliser des programmes performants.**

**Nous sommes de nouveau champions de France, restons dans cette belle dynamique de travail !**

#### **Réunions de rentrée**

**Pour les parents : Mardi 3 septembre 2019 à 19h15**

**Pour les patineurs avec Cecile : Samedi 7 septembre à 13h45 dans le vestiaire après le cours**

**Présence indispensable pour le bon déroulement de la saison.**

## Organigramme de la section Ballet

**Responsable** : Cécile Veran – Secrétariat : Giovanna Lefèvre

Référent NBAA et Référent ballets des clubs de la Ligue PACA : Frédéric Roussel

Référent Déplacements (voyage-hôtel) : Frédéric Roussel

Référent Equipe Kallysta : Giovanna Lefèvre

Référent Equipe Liberta : sera décidé en début de saison par cecile

## Horaires d'entraînements

<b>LUNDI</b>	17h00 à 18h25 (glace)
<b>MARDI</b> Entraînements obligatoires	19h00 à 22h30 (sol + glace)
<b>Match Magnus</b>	<b>Sol de 19h00 21h00 au 4<sup>ème</sup> étage</b>
<b>SAMEDI</b> Entraînements obligatoires	07h15 à 08h45 (team avancé obligatoire) 12h15 à 13h45 (glace) <b>+ Danse Béa (obligatoire)</b> 14h15 à 15h15 <b>Non compris dans la cotisation :</b> <b>100.00 € à l'année, chèque à l'ordre du « CDSG 06 ».</b>

**Dimanche de 18h30 à 19 h30 pour la récupération des cours annulés par les matchs MAGNUS :**

Dimanche 8 septembre entraînement

Mardi 17 septembre et mardi 24 septembre Match Magnus

Lundi 23 septembre récupération de 21h00 à 22h30

Mardi 2 octobre Match Magnus

Dimanche 3 octobre entraînement si pas Trophée International de la Métropole de Nice

Mardi 15 octobre Match Magnus

Vacances scolaires (des cours seront mis en place pour récupérer les 2 mardis)

Dimanche 1 décembre entraînement

Mardi 3 décembre Match Magnus

Dimanche 8 décembre entraînement

**Lundi 23 décembre au 1<sup>er</sup> janvier vacances pour tous**

Dimanche 5 janvier entraînement

Mardi 7 janvier Match Magnus

Lundi 20 janvier ballet de 21h00 à 22h30

Mardi 21 janvier Match Magnus

Dimanche 2 février entraînement

Dimanche 16 février entraînement

Lors des vacances scolaires les cours de danse du mardi soir sont maintenus et obligatoires, le nombre des cours ballet sera maintenu, bien que les horaires puissent subir des modifications en fonction de la mairie.

**Prévenir en cas d'absence !**

## Compétitions pour la saison 2019 - 2020

Compétitions sélectives pour le championnat de France :

- Argenteuil (29 février 2020) ou Bordeaux (7 mars 2020)
- Colombes (28 mars 2020)
- Toulouse (4 avril 2020)
- Nice – Championnat de France (2 mai 2020)

Nous rappelons que pour pouvoir participer aux championnats de France, il est obligatoire de participer à 2 compétitions labellisées par la CSNB (Commission Sportive Nationale Ballet). Une attestation d'absence sera délivrée par le club une semaine avant chaque départ en compétition.

## Stages Ballet – Saison 2019/ 2020

**Pour information :** Le Trophée internationale de la Métropole de Nice se déroulera du mercredi 9 octobre au dimanche 13 octobre 2019. Pendant la Coupe il n'y aura pas d'entraînement.

<p><b>Vacances scolaires du lundi 21 octobre au samedi 3 novembre 2019</b> <b>Stages + rattrapages des matchs MAGNUS</b></p>
<p><b>Vacances scolaires du lundi 23 décembre 2019 au samedi 4 janvier 2020</b> <b>Vacances pour tous jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et entraînement sur le samedi 4 janvier</b></p>
<p><b>Vacances scolaires du lundi 17 au samedi 29 février 2020</b> <b>Stages obligatoires et indispensable</b> <b>Préparation compétition Argenteuil ou Bordeaux</b></p>
<p><b>Vacances scolaires du lundi 13 au samedi 25 avril 2020</b> <b>Stages obligatoires et indispensable</b> <b>Préparation du championnat de France</b></p>

Pendant les vacances scolaires les heures de ballet ainsi que la danse seront toujours conservées. Les horaires et les jours de stage pourront changer en fonction de la répartition de glace attribuée par la ville.

## Déplacements

Les déplacements seront organisés collectivement avec l'équipe novice.

Ils restent à la charge des patineurs.

En fonction des destinations, le bus sera privilégié pour les déplacements avec les deux équipes.

En fonction des compétitions et de ce qui est proposé par les clubs organisateurs, des repas **pour les équipes et le professeur** seront réservés ; ils restent à la charge des patineurs et doivent être réglés à l'avance selon les échéances données par le NBAA.

**Avance demandée aux familles en septembre pour les déplacements : 350 euros.**

100 euros chèque encaissé avant le 15 octobre 2019

100 euros chèque encaissé avant le 15 novembre 2019

100 euros chèque encaissé avant le 15 décembre 2019

050 euros chèque encaissé avant le 15 janvier 2020 (date limite pour confirmer sa participation sur les déplacements)

Le solde sera demandé après présentation du tableau des couts définitifs avant le 15 février 2020. Les personnes inscrites au-delà du 15 janvier 2020 seront redevables de la somme à moins de trouver un remplaçant.

Aucune dérogation ne sera acceptée sauf en cas de force majeure.

## Fonctionnement et engagements des patineurs

### 1. Fonctionnement

- Les athlètes sont choisis suivant leur niveau de patinage et leur âge, à discrétion de l'entraîneur et suite à une sélection, en se conformant au règlement de la CSNB (Commission Sportive Nationale Ballet).

- La licence compétition est obligatoire dès le premier jour de la saison soit le 2 septembre 2019. Seuls les patineurs dont le dossier est complet et à jour de leur cotisation au 14 septembre 2019 pourront continuer à accéder aux entraînements.

- Une tenue de sport près du corps pour la glace et le sol et des chaussures de sport pour le sol sont exigés lors des entraînements. Un académique noir et une jupette noire pour les entraînements lors des compétitions. Un certain nombre d'académiques noirs et de jupette, obligatoires pour le programme court, appartiennent au club, et devront être remis à Cécile VERAN en fin de saison. Les patineurs ayant acheté leur académique, le garderont. Les nouveaux patineurs devront procéder à l'achat de celui-ci et de la jupette en cas de besoin.

- **Il est interdit de** quitter l'enceinte de la patinoire pendant les cours ou la pause pour les mineurs. La présence des parents dans les gradins le mardi soir est interdite.

- **Sont interdits lors des entraînements LES PORTABLES \***, les chewing-gums et les cigarettes.

- Un **vestiaire** est à la disposition de l'équipe, à charge pour les utilisateurs d'en assurer la propreté et la bonne tenue de celui-ci. Etant donné que nous avons l'obligation de vider régulièrement ce vestiaire en fonction des matchs de ligue Magnus de hockey, un calendrier sera affiché. Il sera de la responsabilité des patineurs de prendre soin de déplacer les affaires dans le vestiaire sports études chaque fin de semaine ou à chaque date indiquée. Seuls les patineurs ont accès au vestiaire.

### 2. Engagements

Le patineur s'engage à :

- **Avoir une bonne conduite** : respect et politesse sont de rigueur.

- **Être ponctuels** : il est impératif d'être à l'heure aux entraînements et il faut prévenir en cas d'absences ou de retard. Téléphone de l'entraîneur : Cécile Véran 06.29.38.24.92.

- **Être assidu** : la **présence de tous les patineurs est indispensable à tous les entraînements** pour pouvoir construire et progresser dans notre travail.

- **Etre respectueux** des jugements et ne pas contester publiquement les décisions des juges.
- **Participer aux compétitions programmées** en début de saison et au gala de fin de saison qui se tiendra le 13 juin 2020 (sous réserve de modification).

### 3. Sanctions disciplinaires :

#### EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT (ABSENCES ET RETARDS INJUSTIFIES OU MULTIPLES, MANQUE DE MOTIVATION...) :

- Rappel à l'ordre par l'entraîneur ;
- Puis convocation et exclusion des compétitions de Ballet ;
- Exclusion immédiate en cas d'usage d'alcool, de tabac, de substance dopante, de drogue dans l'enceinte de la patinoire et en salle d'entraînement ainsi qu'en cas de vols ou dégradations.

\* Si les portables sont visibles durant l'heure de sol hebdomadaire, ces derniers seront gardés dans un sac par Cécile VERAN jusqu'à la fin de l'entraînement.

Je soussigné, .....

Représentant légal du mineur (Nom, Prénom)

.....

Atteste avoir pris connaissance de l'annexe au règlement intérieur de la section BALLETSUR GLACE de la saison 2019 / 2020 et m'engage à le respecter et à le faire respecter.

A Nice, le .....

Signatures (Précédée de la mention « lu et approuvé »).

**Le représentant légal**

**Le patineur**